REGLEMENT INTERIEUR 2024

I - ORGANISATION DES COMPETITIONS - CLASSEMENT

Courses

Les entreprises organisatrices mettent en place 2 épreuves :

- un cross court ouvert aux femmes et aux hommes de 60 ans et plus,
- un cross long mixte ouvert aux femmes et hommes.

Les coureurs femmes ou hommes qui participeront aux 2 courses ne pourront être classés que dans la première.

Les hommes qui participent au cross court ne sont classés qu'au scratch ; il n'y a pas de classement par catégorie ni équipe.

Les coureurs sans dossard ne peuvent participer aux courses. En aucun cas, l'association des cross corpo et les équipes organisatrices ne seraient tenues responsables en cas d'incident ou d'accident concernant ces coureurs.

Afin d'éviter tout risque d'incident ou d'accident, ne pas courir avec des écouteurs.

Un escabeau sur l'aire de départ est nécessaire.

Le dossard doit obligatoirement être positionné devant, avec 4 épingles.

Aire d'arrivée

Les dossards étant munis d'une puce, le relevé des numéros se fait par passage sur des capteurs. Les organisateurs devront respecter la disposition des barrières demandée par l'association des corpos.

Trois personnes sont nécessaires pour :

- vérifier en amont de l'arrivée si tous les dossards sont positionnés sur le devant du coureur,
- vérifier le bon enregistrement des dossards sous le portique,
- transmettre les clés USB des classements à la salle dédiée à l'informatique.

Une table et une chaise seront mises à disposition.

Une prise électrique (prise ronde 220 v 10/16A avec prise de terre) doit être mise à disposition au niveau du portique d'arrivée.

Consignes et recommandations

Les organisateurs doivent :

- * Demander une assurance (responsabilité civile organisateurs)
- * Pour les courses organisées sur route, la réglementation des courses hors stade demande la présence d'un médecin pour les courses de plus de 500 participants
- * Donner de l'eau à l'arrivée des courses
- * Afficher un plan détaillé du circuit des 2 courses
- * Envoyer à l'adresse crosscorpo53@gmail.com les informations de l'épreuve (distances, plans de parcours, stationnement, toilettes ...) pour la mise à jour de notre site internet au minimum 2 semaines avant la date
- * Flécher ou baliser le circuit si nécessaire
- * Diffuser aux commissaires un plan du circuit avec le numéro de téléphone portable du responsable de l'organisation et des ambulanciers
- * Prévenir le centre équestre pour les courses ayant lieu au bois de l'Huisserie une semaine auparavant
- * Suivre les recommandations des consignes de sécurité (plan vigipirate).

Divers

- * Seul le port du dossard officiel du cross corporatif est admis (publicité CREDIT AGRICOLE)
- * Les manipulations de dossards, échanges ou arrangements divers entraîneront les sanctions suivantes :
- retrait de récompense,
- déclassement, annulation des points acquis aux différents classements,
- exclusion pour l'année en cours.

II - INSCRIPTIONS CROSS CORPO

A. EQUIPES ENTREPRISES MAYENNAISES

Pour s'inscrire en équipe, les conditions d'inscription sont les suivantes :

- 1- Etre salarié, apprenti (à partir de 16 ans) ou retraité :
- d'une entreprise, d'une administration, d'une collectivité,
- d'une association sportive d'une entreprise, d'une administration, d'une collectivité,
- d'une association.
- 2- Etre agriculteur, retraité agricole, salarié dans une exploitation agricole
- 3- Exercer une profession libérale (médecin, kiné, notaire, avocat ...) ou être salarié d'un professionnel en libéral (assistant (e))

Par exemple, l'équipe portera le nom de l'ordre des kinésithérapeutes 53, ...

4- Etre salarié ou élu d'une municipalité, d'une communauté de communes.

Aucun changement d'entreprise ne peut se faire en cours de saison.

L'équipe doit être composée au minimum de 4 personnes.

Le classement se fait :

- Pour le cross court : par équipe de 3 femmes les hommes ne sont pas classés par équipe,
- Pour le cross long mixte : par équipe de 4 participants (hommes et/ou femmes).

Date limite des inscriptions : respecter le délai indiqué sur le formulaire d'inscription.

Après cette date, il ne sera plus possible d'inscrire des adhérents.

Modalités d'inscription pour les équipes :

Création d'équipe

Nous contacter par mail à l'adresse <u>crosscorpo53@gmail.com</u>. Après vérification de l'éligibilité par nos soins, nous enverrons un lien au futur responsable de l'équipe pour qu'il puisse faire sa demande de création d'équipe sur le site d'inscription.

Dans un second temps, après validation de notre part, le responsable d'équipe pourra se connecter avec le login et mot de passe qu'il aura définis pour inscrire ses coureurs.

Les modifications concernant le responsable sont à adresser par mail à : crosscorpo53@gmail.com

Il sera exigé 20 € par dossard perdu, détérioré ou non restitué en fin de saison. Si perte en cours de saison, un nouveau dossard sera réattribué après paiement. Les inscriptions sans justificatif médical ne sont pas validées, la cotisation restera due.

Chaque responsable d'équipe ou un représentant qui aura été désigné retirera le dossier complet de l'équipe (listing des inscrits, dossards) aux dates et heures qui seront annoncées. Il veillera à ce que les concurrents courent bien avec le bon dossard.

Le responsable d'équipe doit enregistrer sur le site d'inscription le certificat médical de moins d'un an à la date du dernier cross du championnat de non contre-indication au « sport en compétition » ou à « athlétisme en compétition » ou à la « course à pied en compétition » ou d'une copie de licence athlé compétition ou athlé running délivrée par la FFA de chaque coureur. Les justificatifs seront archivés pendant une période de conservation de 10 ans.

B. LES INDIVIDUELS

Pour s'inscrire en individuel, les conditions d'inscription sont les suivantes :

- Avoir 18 ans à la date du dernier cross ou 16 ans avec autorisation parentale.
- Habiter ou travailler en Mayenne.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font sur formulaire informatique à partir du site internet de l'association, en joignant un certificat médical de moins d'un an à la date du dernier cross de non contre-indication au « sport en compétition » ou à « athlétisme en compétition » ou à la « course à pied en compétition » de moins d'un an à la date du dernier cross du championnat ou d'une copie de licence athlé compétition ou athlé running délivrée par la FFA.

Le montant de l'adhésion individuelle est payé en ligne (par CB). Les dossards seront remis aux concurrents individuels. Les dossiers incomplets ne seront pas validés, la cotisation restera due. Présentation d'une pièce d'identité pour retirer le dossard.

C. RESTITUTION DOSSARD

Les dossards (individuel et équipe) sont à rendre à la fin de chaque saison. Les dossards non rendus 6 semaines après le dernier cross seront facturés 20 €.

D. MONTANT ADHESION

Le montant des adhésions est défini en assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

E. LISTE DES INSCRITS

A la date de clôture des inscriptions, la liste des inscrits est ajoutée sur le site d'inscription et fera office de liste officielle des personnes inscrites.

F. DROIT A L'IMAGE

- Dans les conditions d'inscription, il est précisé que tout concurrent à qui il est attribué un dossard autorise le Cross Corporatif 53 à utiliser les images fixes et audiovisuelles prises lors de la course, sans contrepartie financière et pour la durée la plus longue prévue par la loi.
- Sur les conditions d'inscription par équipe, il est précisé que tout concurrent à qui il est attribué un dossard autorise le Cross Corporatif 53 à utiliser les images fixes et audiovisuelles prises lors de la course, sans contrepartie financière et pour la durée la plus longue prévue par la loi.